

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

2^{ème} RÉUNION DE 2010

Séance du 23 février 2010

CG 10/2^{ème}/I- 18

**RELOGEMENT DES SERVICES
HOTEL DU DEPARTEMENT**

La réhabilitation de l'Hôtel du Département en cours depuis le 2 avril 2007 se déroule selon le processus prévu initialement en 3 phases, compte tenu des contraintes techniques et fonctionnelles des opérations dites « tiroirs ».

Comme je vous l'ai indiqué lors de la DM1 2009, **la phase 1 est terminée et les 217 agents ont pris possession des locaux** en mars et avril 2009.

Je vous rappelle qu'ont été rénovés la salle du conseil, la salle de la commission permanente, le hall D et le bar, et la partie ouest des niveaux C, D, E.

Un bâtiment neuf de 2 niveaux (bâtiment A -1/A-2) a été construit.

Les travaux de **la phase 2 ont démarré en mai 2009** et portent sur la réhabilitation des niveaux A, B, E (coté Est), le hall C et une partie du niveau D (coté nord).

Des contraintes techniques et fonctionnelles imprévisibles dans un bâtiment existant ont décalé la durée initiale des travaux de 2 mois, et c'est en **mars 2010** que **la réception des travaux** aura lieu.

Ainsi, seront mis à disposition les bureaux des élus aux niveaux E et D.

Le service de la Communication prendra possession de ses bureaux au niveau C.

La direction de l'informatique s'installera définitivement au niveau A.

La direction des finances s'installera au niveau B.

Le service reprographie et le service du courrier intégreront leurs locaux au niveau B.

Compte tenu de l'opération tiroir, la direction des ressources humaines occupera provisoirement une partie des bureaux de l'extension C permettant ainsi d'engager la réalisation physique de la troisième et dernière phase de cette importante restructuration.

C'est donc au total **280 agents** qui **auront intégré leur poste définitif**.

Les niveaux E et C auront été **totalelement rénovés**.

Le niveau D devra encore subir les travaux pour les trois salles de réunion.

Les niveaux A et B, partie ouest seront, à leur tour, réhabilités.

La mise en chantier de cette **troisième et dernière phase** devrait démarrer en mai pour se **terminer** six mois plus tard, soit en **novembre 2010**.

Ainsi, **l'opération globale de restructuration du bâtiment sera terminée en décembre 2010**.

Le **bâtiment social** a subi des perturbations de délais du fait du diagnostic archéologique imposé par l'Etat le 3 avril 2009. Diagnostic réalisé par l'INRAP en octobre 2009. Cela a engendré un décalage des études et du lancement de l'appel d'offres de 7 mois.

C'est donc durant la première semaine de **mars 2010** que la **consultation des entreprises** sera lancée pour une remise des offres fin avril 2010.

En tenant compte des procédures administratives, l'ordre de service de **démarrage des travaux** devra être donné en **juillet 2010** et les travaux dureront 14 mois. La construction du bâtiment social devrait donc être **terminée** pour **octobre 2011**. La mise en place des mobiliers et des équipements spécifiques permettent de penser que la **mise en fonctionnement** effective de la crèche et du restaurant aura lieu en **novembre 2011**.

En ce qui concerne **le parking sur les berges du Tesco**, la commission d'appel d'offres a attribué les travaux le 1er février 2010.

En fonction des délais d'établissement des marchés, le **démarrage des travaux** aura lieu en **avril 2010** pour une **utilisation** par nos personnels à compter de **septembre 2010**.

Bien que vous puissiez constater par vous même l'avancement des travaux, j'ai tenu à vous préciser les plannings de cette importante opération.

Je vous demande de prendre acte de ma communication.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte de la communication telle que présentée, relative aux travaux de réhabilitation de l'Hôtel du département.

Acte donné.

Le Président,